

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_118 : BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_118 : BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2024 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été adopté lors de la séance du 13 février 2024. Conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut modifier les montants alloués en adoptant une décision modificative budgétaire qui doit être équilibrée en dépenses et recettes.

Ainsi, chaque dépense nouvelle doit être compensée, soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à l'approbation du Conseil communautaire le projet de décision modificative n°2 du budget général.

En fonctionnement :

Dépenses :

- ajustement des crédits prévus pour les frais de nettoyage des locaux du centre technique de Lebon (10 000 €), pour les fournitures d'entretien (200 €) et pour le dégazage et neutralisation des anciennes stations carburants (18 000 €) ;
- inscription des crédits prévus pour l'adhésion à l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin de l'Agout (5 000 €) ;
- transformation de la participation versée dans le cadre du projet de création d'une société coopérative d'intérêt collectif Arpèges et Trémosols (15 000 €) en subvention de fonctionnement à l'association ;
- compensation de ces dépenses par une diminution des crédits titres annulés sur exercices antérieurs (-48 200 €).

Recettes : néant

En investissement :

Dépenses : 1 054 000 €

- mise en sécurité des murets extérieurs (40 000 €) et la réfection de la dalle supérieure de la chaussée (30 000 €) du parking Jean Jaurès ;
- achat de véhicules pour les services (94 000 €) ;
- crédits complémentaires pour les études liées au plan local d'urbanisme intercommunal (+9 000 € pour la prise en compte de la végétalisation en milieu urbain et +27 000 € pour les études relatives aux formes urbaines et densification) ;
- ajustement de crédits pour le centre technique Lebon : carburant (60 000 €) ; crédits de paiement sur l'autorisation de programme de la construction du centre technique Lebon (72 000 €) ;

- augmentation des crédits pour le prêt première clef en Albigeois (255 000 €) ;
- ouverture de crédits pour le renouvellement de matériel informatique (27 000 €) ;
- ajustement des crédits inscrits en frais d'études pour la rénovation énergétique de la médiathèque Pierre Amalric ;
- inscription des crédits nécessaires à l'acquisition de parcelles de terrain afin de constituer une réserve foncière qui serait dédiée aux mobilités décarbonées sur la zone d'activité économique à vocation tertiaire de Cantepau (500 000 €) ;

Recettes : 1 054 000 €

- augmentation de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (1 039 000 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 53 953 036,65 € ;
- annulation de la participation versée à l'association Arpèges et Trémolos (15 000 €) qui a été transformée en subvention de fonctionnement (annulation du mandat initialement versé en participation au capital).

La modification proposée augmente de 1 054 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2024.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 6 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 4 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2024 telle que détaillée en annexe.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ